



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°26.05.07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :** 11 juin 2026

**Date d'affichage :** 11 juin 2026

**L'an deux mil vingt-six,**

Le dix-sept juin à dix-neuf heures,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Maire

Gilles PERLI, Isabelle PERDRIER, Jean-Michel DELBANO, Sophie PAUMOND, adjoints

Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Muriel FINE,  
Anaïs BRECHU, Joris TURC, Kevin HAMEL, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

Mery DUEZ ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

**Gilles PERLI a été élu secrétaire de séance**

**Objet :** Autorisation d'utilisation la parcelle communale cadastrées D 598 au lieu-dit Cote Chevalier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'améliorer le service chargé du déclenchement des avalanches dans le secteur dit de « La Bosse à Jules », SCV envisage la pose d'un chalet à ossature bois d'une surface d'environ 10 m<sup>2</sup> pour protéger le système fixe de déclenchement (gazex) actuellement protégé par un caisson métal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** qu'une déclaration préalable de travaux n° DP 00516126O0016 été déposée le 11 mai 2026 par SCV Domaine skiable pour la construction de cet équipement ;

**Considérant** que la parcelle communale concernée par ces travaux est la D 598 d'une superficie de 125 800 m<sup>2</sup> ;

**AR Prefecture**

005-210501615-20260617-260507-DE  
Reçu le 22/06/2026

**Considérant** qu'il convient d'autoriser le gestionnaire du domaine skiable, SCV Domaine Skiable à réaliser ces travaux sur la parcelle susvisée ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres votants :

- **AUTORISE** SCV Domaine Skiable à réaliser les travaux susvisés sur la parcelle communale D 598 sous réserve du respect de l'autorisation d'urbanisme déposée en cours d'instruction ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement le conseiller délégué à l'Urbanisme et à la la Forêt à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 17 juin 2026

Le Maire,

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance,

Gilles PERLI